

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1732**4 décembre 2002****SOMMAIRE**

Adelux, S.à r.l., Luxembourg	83126	Macquarie Communications Infrastructure (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	83100
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg ...	83121	Macquarie Communications Infrastructure (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	83104
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg ...	83122	Marbrerie Michelini, S.à r.l., Bettembourg	83110
Baby@web, S.à r.l., Luxembourg	83091	Mastrotto International S.A.H., Luxembourg ...	83090
Box S.A.H., Luxembourg	83113	Mazowe S.A., Luxembourg	83110
Calmel Holdings S.A., Luxembourg	83107	Michelini Distribution S.A., Bettembourg	83110
CCI Participations S.A., Luxembourg	83109	New City Snack, S.à r.l., Luxembourg	83111
Cerfour-Equipements S.A.	83109	Novapharm S.A., Luxembourg	83108
Cin.Stef S.A., Luxembourg	83117	(L') Occitane International S.A., Luxembourg ...	83098
Cin.Stef S.A., Luxembourg	83119	Parcimo Holding S.A.	83108
Comer Group S.A., Luxembourg	83129	Parkar S.A., Luxembourg	83104
Computer Task Group Luxembourg S.A., Bertrange	83099	Pepsi Bottling Group Global Finance, S.à r.l., Luxembourg	83132
Computer Task Group Luxembourg S.A., Bertrange	83099	Pepsi Bottling Group Global Finance, S.à r.l., Luxembourg	83134
DH Real Estate Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg	83093	Polyfinances S.A., Luxembourg	83092
Electro-Center, S.à r.l., Lorentzweiler	83134	Polyfinances S.A., Luxembourg	83092
Electro-Center, S.à r.l., Lorentzweiler	83136	Quadrante S.A., Luxembourg	83105
Ernst & Young S.A., Munsbach	83125	Quadrante S.A., Luxembourg	83105
Ernst & Young S.A., Munsbach	83126	Regaluxe Investment, S.à r.l., Luxembourg	83094
Ets. Graas S.A., Leudelange	83115	Savoia, S.à r.l., Luxembourg	83096
FIL Distribution S.A., Bettembourg	83110	Scanor Drilling Holding S.A., Luxembourg	83106
Food and Bulk Logistics S.A., Luxembourg	83131	Scanor Drilling Holding S.A., Luxembourg	83106
Food and Bulk Logistics S.A., Luxembourg	83132	Secomlux S.A.	83108
Hacofin S.A., Luxembourg	83115	Shana, S.à r.l., Bertrange	83113
Hacofin S.A., Luxembourg	83115	Shoreline Luxembourg S.C.A., Luxembourg ...	83116
I.D.G., S.à r.l., International Diamonds & Gems, Luxembourg	83119	Sigelux S.A., Luxembourg	83109
I.D.G., S.à r.l., International Diamonds & Gems, Luxembourg	83120	Skyline Investments S.A., Luxembourg	83090
Immobilière et Commerciale Graas S.A., Leudelange	83114	Société Internationale de Recherches Techniques «SIRTEC» S.A.H., Luxembourg	83116
Interlux Assurances Maladie S.A., Luxembourg ...	83112	Société Internationale de Recherches Techniques «SIRTEC» S.A.H., Luxembourg	83116
Interlux Assurances Maladie S.A., Luxembourg ...	83111	Sodalux S.A., Mertert	83136
International Challenge Holding S.A., Luxembourg	83114	Sorbatim, S.à r.l., Mamer	83113
Ipp Dipp Dapp, S.à r.l., Dudelange	83111	Sorim S.A., Mamer	83113
Kany, S.à r.l. Fleischbearbeitung, Remich	83106	Spectrum S.A.H., Luxembourg	83115
Kany, S.à r.l. Fleischbearbeitung, Remich	83107	Stena Property Luxembourg S.A., Luxembourg ..	83116
Kharga S.A., Luxembourg	83114	Stylor S.A.	83108
Kyle S.A., Luxembourg	83109	Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg	83127
LaSalle Euro Growth II SCA, Luxembourg	83122	Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg	83129
Logilux S.A., Luxembourg	83111	Twininvest S.A., Luxembourg	83105
Lugh Investment, S.à r.l., Luxembourg	83114	Unispar Holding S.A.H.	83108
		Vlamo S.A.H., Luxembourg	83126

SKYLINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 28, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 28.151,66 EUR
- Perte de l'exercice.	- 28.778,83 EUR
- Report à nouveau	- 56.930,49 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82200/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

**MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.494.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R. C. Luxembourg section B numéro 60.494), constituée sous la dénomination de MASTRO suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 648 du 20 novembre 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Camille Hellinckx en date du 31 juillet 1997, contenant le changement de la dénomination sociale en KNAPP S.A.,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 225 du 8 avril 1998,
- en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 667 du 18 septembre 1998,
- en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 378 du 25 mai 2000, contenant le changement de la dénomination sociale en MASTROTTO INTERNATIONAL S.A.,
- en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C numéro 917 du 24 octobre 2001,

avec un capital social souscrit fixé à dix millions trois cent vingt-neuf mille cent trente-sept virgule quatre-vingt-dix-huit euros (10.329.137,98 EUR), représenté par deux cent mille (200.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Giammatteo, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Abandon, avec effet immédiat, du régime fiscal d'une société de participations financières et adoption du statut d'une société holding en remplaçant l'article 4 des statuts par le texte suivant:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal d'une société de participations financières et d'adopter le statut d'une société holding régie par la loi du 31 juillet 1929.

La prise d'effet au point de vue comptable et fiscal de cette décision est fixée à ce jour.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre (4) des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

'«**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Innocenti, Giammatteo, Cappello, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2002, vol. 520, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, 11 novembre 2002.

J. Seckler.

(82251/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

BABY@WEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.489.

L'an deux mille deux, le quatorze octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BABY@WEB, S.à r.l., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 81.489, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 962 du 6 novembre 2001.

L'assemblée se compose des trois seuls et uniques associés, savoir:

1.- Monsieur Antoine Pichot, consultant informatique, demeurant à L-8255 Mamer, 20, rue Mont Royal.

2.- Madame Nathalie Bonvoisin, sans état particulier, demeurant à L-8255 Mamer, 20, rue Mont Royal.

3.- COMPUTER SERVICES & RESOURCES S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre.

Tous trois sont ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution**Cession de parts sociales*

Madame Nathalie Bonvoisin, prénommée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à la société COMPUTER SERVICES & RESOURCES S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, ici présente et ce acceptant;
treize (13) parts sociales de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) de la société à responsabilité limitée BABY@WEB, S.à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix de EUR 1.625,-(mille six cent vingt-cinq euros);

le prix ci-avant fixé a été payé par la société COMPUTER SERVICES & RESOURCES S.A. antérieurement au présent acte et hors présence du notaire instrumentant, dont quittance entière et définitive;

Les associés prénommés, Monsieur Antoine Pichot, Madame Nathalie Bonvoisin et COMPUTER SERVICES & RESOURCES S.A. déclarent consentir réciproquement à ladite cession de parts sociales, conformément aux stipulations des statuts.

Ensuite Monsieur Antoine Pichot et Madame Nathalie Bonvoisin, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société BABY@WEB, S.à r.l., déclarent accepter la cession de parts ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts sociales ci-avant documentée, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société, concernant la répartition des parts sociales, pour lui donner la teneur suivante: Art. six- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Antoine Pichot, prénommé, trente quatre parts sociales	34
2.- Madame Nathalie Bonvoisin, prénommée, quarante-neuf parts sociales	36
3.- COMPUTER SERVICES & RESOURCES S.A.,préqualifiée, dix-sept parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 136S, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(82299/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

POLYFINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.621.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

POLYFINANCES S.A.

Signatures

Administrateurs

(82449/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

POLYFINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.621.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

POLYFINANCES S.A.

Signatures

Administrateurs

(82450/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

**DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MILAN PORTFOLIO THREE, S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.813.

In the year two thousand two, on the eighteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of MILAN PORTFOLIO THREE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B number 78.813, incorporated by deed enacted on the 7 of November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 378, p. 18, 127 on May 22, 2001, whose articles of association never have been amended.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 600 (six hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the corporate name of the Company into DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l.
- 2.- Amendment of article two of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.
- 3.- Resignation of Mr. Paolo Sangiotta from his mandate of Manager.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to approve the new denomination of the Company and to change its current denomination into DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article two of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 2.** The Company's name is DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l.»

Third resolution

It is decided to accept the resignation of Mr. Paolo Sangiotta from his mandate of Manager of the Company with immediate effect.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MILAN PORTFOLIO THREE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 78.813, constituée suivant acte reçu le 7 novembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78 813, a été constituée suivant acte reçu le 7 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 378, p. 18, 127 du 22 mai 2001, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 600 (six cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l.
- 2.- Modification afférente de l'article deux des statuts.
- 3.- Démission de Monsieur Paolo Sangiotta de son mandat de gérant.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'approuver la nouvelle dénomination de la Société et de changer la dénomination actuelle en DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la Société sera DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l.»

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la démission de Monsieur Paolo Sangiotta de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 136S, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(82300/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.438.

In the year two thousand two, on the eleventh of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

the company INIZIATIVA S.A., with its registered office at L-2449 Luxembourg, 25/A, boulevard Royal, duly here represented by its attorney, Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal,

acting as sole shareholder, owner of all the 228,323 (two hundred and twenty eight thousand three hundred and twenty three) share quotas of EUR 25.- (twenty five Euros) each currently issued by the private limited company REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., with registered office at L-2449 Luxembourg, 25/A, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 43.438, incorporated by deed of Me Marc Elter, notary then residing at Luxembourg, on the 25th of March 1993, published in the Mémorial C number 288 of the 15th of June 1993. The company has been transformed into a private limited company (société à responsabilité limitée) and the articles of association have been amended for the last time by two deed of the undersigned notary enacted on the 20th and on the 29th of March 2001, both published in Mémorial C number 1012 of November 15, 2001.

Such proxy having been signed ne varietur by the undersigned notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The attorney acting in the name and on behalf of the sole shareholder, has requested the undersigned notary to minute the following resolutions:

First resolution

It is decided to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to give it the following wording:

«The corporate capital is set at € 5,708,075.- (five million seven hundred and eight thousand and seventy five Euros), represented by 228,323 (two hundred and twenty eight thousand three hundred and twenty three) share quotas of € 25.- (twenty five Euros) each, which are all held by INIZIATIVA S.A., a public limited company with its registered office at L-2449 Luxembourg, 25/A, boulevard Royal.»

Second resolution

It is decided to add a new paragraph after the second paragraph in article 12 of the Company's articles of association, reading as follows:

«The managers may charge one manager with part of the management of the company, define his power, determine the acts of administration and disposition he may perform, determine whether and to extent of what amount he is entitled to bind the company by his sole signature and fix any other condition he must fulfil in connection with the performance of his mandate.»

Third resolution

It is decided to ascertain the fact that the Company's registered office is at L-2449 Luxembourg, 25/A, boulevard Royal, and not at L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

Fourth resolution

It is decided to ratify the appointment, by the management board on May 15, 2002, of Mr. Filippo Recami, manager, residing at Pino Torinese (TO), Italy, Via Valle Balbiana no 21/5, as manager charged with part of the management of the company as defined in the meeting of May 15, 2002.

Fifth resolution

It is decided to ratify the decisions taken by Mr. Filippo Recami in his capacity as manager charged with part of the management from May 15, 2002 onwards.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu la société anonyme INIZIATIVA S.A., avec siège à L-2449 Luxembourg, 25/A, boulevard Royal, dûment ici représentée par son mandataire, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

agissant en qualité de seul associé propriétaire des 228.323 (deux cent vingt huit mille trois cent vingt trois) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune actuellement émises par la société à responsabilité limitée REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25/A, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.438, constituée suivant acte de Me Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 288 du 15 juin 1993. La société a été transformée en société à responsabilité limitée et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant deux actes du ministère du notaire soussigné en date des 20 et 29 mars 2001, tous deux publiés au Mémorial C numéro 1012 du 15 novembre 2001.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le mandataire, agissant au nom et pour compte de l'associé unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier le texte du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à € 5.708.075 (cinq millions sept cent huit mille et soixante-quinze Euros), représenté par 228.323 (deux cent vingt-huit mille trois cent vingt-trois) parts sociales de € 25 (vingt-cinq Euros) chacune, qui sont toutes détenues par INIZIATIVA S.A., une société anonyme avec siège à L-2449 Luxembourg, 25/A, boulevard Royal.»

Deuxième résolution

Il est décidé d'ajouter un nouveau paragraphe après le deuxième paragraphe de l'article 12 des statuts, ayant la teneur suivante:

«Les gérants peuvent charger un gérant d'une partie de la gestion de la société, délimiter son pouvoir, déterminer les actes d'administration et de disposition qu'il peut exécuter, déterminer si et à concurrence de quel montant il peut engager la société par sa seule signature et fixer toute autre condition qu'il doit remplir en rapport avec l'exécution de son mandat.»

Troisième résolution

Il est décidé de préciser le fait que le siège social de la Société est situé à L-2449 Luxembourg, 25/A, boulevard Royal, et non pas à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Il est décidé de ratifier la nomination effectuée par le Conseil d'Administration le 15 mai 2002, de Monsieur Filippo Recami, manager, demeurant à Pino Torinese (TO), Italie, Via Valle Balbiana no 21/5, en tant que gérant en charge d'une partie de la gestion de la Société, ainsi que défini lors de la réunion du 15 mai 2002.

Cinquième résolution

Il est décidé de ratifier les décisions prises par Mr. Filippo Recami en tant que gérant à partir du 15 mai 200. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 136S, fol. 73, case 12. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(82302/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

**SAVOIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RIPAMONTI HOLDING FINANCE, S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.031.

In the year two thousand and two, on the eighteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RIPAMONTI HOLDING FINANCE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 80.031, incorporated by deed dated on 19 of December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 640, p. 30.674, on 16 of August 2001, whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twenty-five) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - To approve the transfer of 124 shares of the Company owned by DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l. to DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l. and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

2. - To approve the transfer of 1 share of the Company owned by OFFICERS NOMINEES LIMITED to DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l. and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

3. - To change the corporate name of the Company into SAVOIA, S.à r.l.

4. - To amend article 2 of the Articles of association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of 124 (one hundred and twenty-four) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), of RIPAMONTI HOLDINGS FINANCE, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg to DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l. (previously MILAN PORTFOLIO THREE, S.à r.l.), a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Second resolution

It is resolved to approve the transfer of 1 (one) share with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), of RIPAMONTI HOLDINGS FINANCE, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by OFFICERS NOMINEES LIMITED, residing at Times Place, 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG to DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l. (previously MILAN

PORTFOLIO THREE, S.à r.l.), a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Third resolution

It is decided to approve the new denomination of the Company and to change its present denomination into SAVOIA, S.à r.l.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 2 of the Articles of association to read as follows:

«**Art. 2.** The Company's name is SAVOIA, S.à.r.l.»

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, SAVOIA, S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole shareholder of SAVOIA, S.à r.l. is DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l., the prenamed company.

Such amendment in the partnership of SAVOIA, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RIPAMONTI HOLDING FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 80.031, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 640, p. 30.674, le 16 août 2001 dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt cinq) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Approuver le transfert de 124 parts sociales de la Société de DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l. à DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l. en accord avec la loi luxembourgeoise.

2. - Approuver le transfert de 1 part sociale de la Société de OFFICERS NOMINEES LIMITED à DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l. en accord avec la loi luxembourgeoise.

3. - Changer la dénomination sociale de la société en SAVOIA, S.à r.l.

4. - Modification afférente de l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 124 (cent vingt quatre) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, de RIPAMONTI HOLDINGS FINANCE, S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, par DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., une société régie par le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg à DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l., une société régie par le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale de EUR 100,- (cent euros), de RIPAMONTI HOLDINGS FINANCE, S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, par OFFICERS NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG à DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III S.à r.l., une société régie par le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver la nouvelle dénomination de la Société et de changer la dénomination actuelle en SAVOIA, S.à r.l.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la Société sera SAVOIA, S.à r.l.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, SAVOIA, S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de SAVOIA, S.à r.l. est la société DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l., prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de SAVOIA, S.à r.l., sera déposée et publiée au registre de commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 136S, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(82303/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 80.359.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 28 juin 2002 à 10.00 heures

Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 de L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A.

Approbation des comptes consolidés du groupe L'OCCITANE au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

L'Assemblée accepte la démission de la société CRP INV. PARTNERS LLC en sa qualité d'administrateur en date du 30 avril 2002 et donne décharge à l'administrateur démissionnaire jusqu'à la date de sa démission.

Reconduction des mandats d'Administrateurs, pour une année, de:

- Monsieur Reinold Geiger, Administrateur-délégué,
- Monsieur Martial Lopez, Administrateur,
- Monsieur Emmanuel Osti, Administrateur,
- Monsieur Christopher Braden, Administrateur,
- Monsieur André Hoffman, Administrateur,
- Monsieur Olivier Baussan, Administrateur,
- Monsieur Olivier Courtin, Administrateur,
- Monsieur Henri Biard, Administrateur,
- Monsieur Richard Klehe, Administrateur,
- Madame Elise Lethuillier, Administrateur.

Reconduction du mandat du réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers, pour une année.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2002.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82533/010/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 56.109.

L'an deux mille deux, le neuf octobre,

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 13 novembre 1996 (la «Société»), inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 56.109.

La séance est ouverte à dix heures (10.00) sous la présidence de Monsieur Rénaud Wauthier, directeur, demeurant à Bertrange.

Monsieur Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Jung, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée, sur proposition du Président désigne comme scrutateur

Madame Martine Alsteen, employée privée, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire d'acter sa déclaration comme suit:

A. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la Société de L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret à L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht et modification de l'Article 2, premier alinéa des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«The Company has its registered office at Bertrange.»

Texte français de l'article 2, 1^{er} paragraphe:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

B. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle signée par les actionnaires ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

C. Il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée et en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont eu connaissance avant l'assemblée.

Les déclarations faites par le Président sont approuvées par l'assemblée.

L'assemblée discute alors sur le point de l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, à l'unanimité, a adopté la résolution suivante:

Résolution.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret à L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht, et décide de modifier l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«The Company has its registered office at Bertrange.»

Texte français de l'article 2, 1^{er} paragraphe:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente (10.30 heures).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Wauthier, V. Jung, M. Alsteen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2002, vol. 518, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 novembre 2002.

J. Gloden.

(82314/213/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 56.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(82315/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.****Share capital: AUD 25,000.-.**Registered office: L-1025 Luxembourg, 298, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.212.

In the year two thousand and two, on the fifteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the unitholders of MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398 route d'Esch, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 19 September 2002, registered with the Luxembourg Trade Register under number B. 89.212 but not yet published at Mémorial, Recueil C.

The articles have not been amended.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange (France).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The unitholder present or represented and the number of units held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) units, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the subscribed unit capital of the Company with an amount of AUD 263,636,300.- (two hundred sixty three million six hundred thirty six thousand three hundred Australian dollars) in order to raise it from its current amount of AUD 25,000.- (twenty five thousand Australian dollars) to AUD 263,661,300.- (two hundred sixty three million six hundred sixty one thousand three hundred Australian dollars) by creating and issuing 2,636,363 (two million six hundred thirty six thousand three hundred sixty three) new ordinary units of AUD 100.- (one hundred Australian dollars) each, subject to payment of a share premium amounting globally to AUD 26,363,700.- (twenty six million three hundred sixty three thousand seven hundred Australian dollars);

2.- Acceptance by MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE LIMITED («MCIL») of MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE HOLDINGS PTY LIMITED («MCIHPL») as new unitholder and record of the subscription by MCIHPL to, and the payment of 2,636,363 (two million six hundred thirty six thousand three hundred sixty three) new ordinary units under issuance, as well as the share premium, by contribution in kind of three million seven hundred seventy-two thousand nine hundred seventy-two (3,772,972) shares (the «Contributed Shares») representing all the capital shares in a Belgian company named NTL BELGIUM S.P.R.L., except one (1) share;

3.- Review by the Company of the following documents:

- copy of the balance sheet of MCIHPL as of the contribution date;

- copy of a prospectus issued by MCIL for the year 2002;

- certificate of the managers or directors of MCIHPL certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares;

4.- Acceptance by the manager of the Company of the description of the contribution in kind, its valuation, the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmation of the validity of the subscription and payment, evidenced by a declaration/proxy and a certificate, both delivered by the manager of the Company;

5.- Amendment of the article six (unit capital) of the Articles of Incorporation so as to reflect the taken decision:

«**Art. 6.** The unit capital is fixed at AUD 263,661,300.- (two hundred sixty three million six hundred sixty one thousand three hundred Australian dollars), represented by 2,636,613 (two million six hundred thirty six thousand six hundred thirteen) units of AUD 100.- (one hundred Australian dollars) each.»

6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The sole unitholder decides to increase the subscribed unit capital of the Company with an amount of AUD 263,636,300.- (two hundred sixty three million six hundred thirty six thousand three hundred Australian dollars) in order to raise it from its current amount of AUD 25,000.- (twenty five thousand Australian dollars) to AUD 263,661,300.- (two hundred sixty three million six hundred sixty one thousand three hundred Australian dollars) by creating and issuing 2,636,363 (two million six hundred thirty six thousand three hundred sixty three) new ordinary units of AUD 100.- (one hundred Australian dollars) each, subject to payment of a share premium amounting globally to AUD 26,363,700.- (twenty six million three hundred sixty three thousand seven hundred Australian dollars).

Second resolution

The sole unitholder, being MCIL, accepts MCIHPL as new unitholder and records the subscription of the new units by MCIHPL, to and the payment of 2,636,363 (two million six hundred thirty six thousand three hundred sixty three) new ordinary units under issuance, as well as the share premium; the whole to be fully paid up through a contribution

in kind consisting in the Contributed Shares and representing all the capital shares, except one (1) share, of NTL BELGIUM S.P.R.L., a company having its registered office in an European Union partner state.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company, MCIHPL, here represented by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium) by virtue of a declaration/proxy dated 27 September 2002 being here annexed; which declared to subscribe 2,636,363 (two million six hundred thirty six thousand three hundred sixty three) new ordinary units and to pay them up as well as the share premium by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution:

MCIHPL declares to make a contribution in kind consisting in three million seven hundred seventy-two thousand nine hundred seventy-two (3,772,972) shares of NTL BELGIUM S.P.R.L., without par value (here above as the Contributed Shares), that is to say the whole issued capital shares, except one (1) share.

NTL BELGIUM S.P.R.L. is a company registered at the Brussels Trade Register under number 638.921 and incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 204, Avenue Marcel Thiry, B-1200 Woluwé-Saint-Lambert (Brussels) and having a subscribed capital set at ninety-three million five hundred twenty-nine thousand five hundred fifty-seven euro fifty-eight cents (€- 93,529,557, 28) («NTL BELGIUM»).

The above contribution in kind is evaluated at AUD 290,000,000.- (two hundred ninety million Australian dollars).

Effective implementation of the contribution

MCIHPL, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole full owner of Contributed Shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of Contributed Shares be transferred to him;
- the transfers of Contributed Shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Australia, in Belgium and in Grand Duchy of Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

NTL BELGIUM share's capital consists currently of three million seven hundred seventy-two thousand nine hundred seventy-three (3,772,973) shares which three million seven hundred seventy-two thousand nine hundred seventy-two (3,772,972) shares are owned by the Company and which one (1) share is owned by MCHIPL.

Third resolution

The unitholder reviews the following documents:

- * copy of the balance sheet of MCIHPL as of the contribution date and, in this case, as of 15 September 2002;
- * copy of a prospectus issued by the Company for the year 2002;
- * a certificate of the managers or directors of MCIHPL certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares.

On the basis of these documents, the unitholder attests of the contribution's existence, its ownership, and its true valuation in accordance with current market trends.

Following the forms as listed above and a recent trade register extract regarding NTL BELGIUM, it has been provided to the undersigned notary the proof of the ownership and the value of Contributed Shares.

Fourth resolution

Thereupon intervenes Stephen Mentzines, manager of the Company, here represented by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium) by virtue of a declaration/proxy dated 26 September 2002, which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the Company by reason of the here above described contribution in kind, Stephen Mentzines, represented as stated here above, expressly agree with the description of the contribution in kind, its valuation, the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmation of the validity of the subscription and payment.

This agreement is evidenced by a here above declaration/proxy and by a certificate dated on 15 October 2002 explaining the method of evaluation of the Contributed Shares value, both delivered by Stephen Mentzines as manager of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the unitholder decides to amend the article six (share capital) of the Articles of Incorporation so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«**Art. 6.** The unit capital is fixed at AUD 263,661,300.- (two hundred sixty three million six hundred sixty one thousand three hundred Australian dollars), represented by 2,636,613 (two million six hundred thirty six thousand six hundred thirteen) units of AUD 100.- (hundred Australian dollars) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital consisting of at least 65% (in this case 99,99%) of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Belgium), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Lux-

embourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le quinze octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à 398 route d'Esch, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 19 septembre 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 89 212 mais non encore publié au Mémorial, Recueil C.

Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de deux cent soixante-trois millions six cent trente-six mille trois cents (263.636.300,-) Dollars australiens pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille (25.000,-) Dollars australiens à deux cent soixante-trois millions six cent soixante et un mille trois cents (263.661.300,-) Dollars australiens par l'émission de deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-trois (2.636.363) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars australiens chacune, à souscrire moyennant paiement d'une prime d'émission globale de vingt-six millions trois cent soixante-trois mille sept cents (26.363.700,-) Dollars australiens;

2.- Acceptation par MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE LIMITED («MCIL») de MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE HOLDINGS PTY LIMITED («MCIHPL») comme nouvel associé et constatation de la souscription de MCIHPL et de la libération des deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-trois (2.636.363) parts nouvelles souscrites, aussi bien que de la prime d'émission, par l'apport en nature de trois millions sept cent soixante-douze mille neuf cent soixante-douze (3.772.972) parts (les «Parts Apportées») représentant la totalité des parts d'une société belge dénommée NTL BELGIUM S.P.R.L., à l'exception d'une (1) seule;

3.- Examen par la Société des documents suivants:

* copie du bilan de MCIHPL à la date de souscription;

* copie du prospectus émis par MCIL pour l'année 2002;

* certificat des gérants et administrateurs de MCIHPL certifiant l'évaluation et la propriété des Parts Apportées;

4.- Acceptation par le gérant de la Société de la description de l'apport en nature, de son évaluation, du transfert de la propriété des Parts Apportées, et confirmation de la validité des souscription et libération telles qu'établies par une déclaration/procurator et un certificat, tous deux délivrés par le gérant de la Société;

5.- Modification afférente de l'article six (capital social) des statuts afin de refléter les décisions prises:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 263.661.300,- (deux cent soixante-trois millions six cent soixante et un mille trois cents) Dollars australiens représenté par 2.636.613 (deux millions six cent trente-six mille six cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- (cent) Dollars australiens chacune.»

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de deux cent soixante-trois millions six cent trente-six mille trois cents (263.636.300,-) Dollars australiens pour le porter de son montant ac-

tuel de vingt-cinq mille (25.000,-) Dollars australiens à deux cent soixante-trois millions six cent soixante et un mille trois cents (263.661.300,-) Dollars australiens par l'émission de deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-trois (2.636.363) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars australiens chacune, à souscrire moyennant paiement d'une prime d'émission globale de vingt-six millions trois cent soixante-trois mille sept cents (26.363.700,-) Dollars australiens.

Deuxième résolution

L'associé unique, acceptant MCIHPL comme nouvel associé, constate la souscription et la libération par MCIHPL des deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-trois (2.636.363) parts nouvelles souscrites, aussi bien que de la prime d'émission, le tout intégralement réalisé, par un apport en nature consistant en les Parts Apportées et représentant la totalité du capital social, à l'exception d'une (1) seule part de la société NTL BELGIUM S.P.R.L., une société ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes, la société MCIHPL, prédésignée, ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une déclaration/procuration du 27 septembre 2002 qui restera ci-annexée; laquelle a déclaré souscrire les deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-trois (2.636.363) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport:

MCIHPL déclare faire un apport en nature consistant en trois millions sept cent soixante-douze mille neuf cent soixante-douze (3.772.972) parts sans désignation de valeur nominale de la société NTL BELGIUM S.P.R.L. (définies ci-avant comme étant les Parts Apportées); c'est à dire la totalité des parts sociales émises par NTL BELGIUM S.P.R.L., à l'exception d'une (1) seule.

NTL BELGIUM S.P.R.L. est une société inscrite au registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 638.921 et constituée sous la loi belge, ayant son siège social à 204, Avenue Marcel Thiry, B-1200 Woluwé-Saint-Lambert (Bruxelles), et un capital souscrit de quatre-vingt-treize millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-sept euro vingt-huit cents (93.529.557.28 €), («NTL BELGIUM»).

Cet apport en nature, dont question ci-dessus est évalué à deux cent quatre-vingt-dix millions (290.000.000) Dollars australiens.

Réalisation effective de l'apport

MCIHPL, apporteur prédésigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Parts Apportées et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs des Parts Apportées;
- les transferts des Parts Apportées sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apporté au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en Australie, en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le capital social de NTL BELGIUM se compose actuellement de trois millions sept cent soixante-douze mille neuf cent soixante-treize (3.772.973) parts, dont trois millions sept cent soixante-douze mille neuf cent soixante-douze (3.772.972) parts appartiennent à la Société et une (1) seule à MCIHPL.

Troisième résolution

L'associé examine les documents suivants:

* copie du bilan de MCIHPL à la date de souscription et, en l'espèce, au 15 septembre 2002;

* copie du prospectus émis par MCIL pour l'année 2002;

* certificat des gérants et administrateurs de MCIHPL certifiant l'évaluation et la propriété des Parts Apportées.

Sur base de ces documents, l'associé atteste de l'existence de l'apport, de sa propriété et de son exacte évaluation conformément aux tendances actuelles du marché.

Selon la documentation décrite ci-dessus et un extrait récent du registre de commerce concernant NTL BELGIUM, il a été fourni au notaire soussigné la preuve de la propriété et la valeur des Parts Apportées.

Quatrième résolution

Est alors intervenu Stephen Mentzines, gérant de la Société, ici représenté par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une déclaration/procuration du 26 septembre 2002, qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Stephen Mentzines, représenté comme il est dit ci-dessus, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété des Parts Apportées, et confirme la validité des souscription et libération.

Cet accord est établi par une déclaration/procuration dont question ci-avant et un certificat du 15 octobre 2002 expliquant la méthode d'évaluation de la valeur des Parts Apportées, tous deux délivrés par Stephen Mentzines en qualité de gérant de la Société.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 263.661.300,- (deux cent soixante-trois millions six cent soixante et un mille trois cents) Dollars australiens représenté par 2.636.613 (deux millions six cent trente-six mille six cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- (cent) Dollars australiens chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'au moins 65% (en l'occurrence 99,99%) de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Belgique), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(82304/211/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 298, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.212.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 novembre 2002.

(82305/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

PARKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 43.191.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 octobre 2002**Première résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social, avec effet au 17 octobre 2002, de son adresse actuelle, 45, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Seconde résolution

Le Conseil décide de signer une convention de domiciliation et de gestion comptable et administrative avec la société FINSEV S.A., 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et de dénoncer le contrat signé le 28 juin 2001 avec la REDING & FELTEN, Rue J.P. Brasseur, 2, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82346/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

TWININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.652.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société,
qui s'est tenue à Luxembourg le 25 janvier 2002*

Première résolution

L'assemblée générale procède à la nomination définitive de Mademoiselle Francesca Docchio, cooptée aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Mademoiselle Christina Marques, administrateur démissionnaire, par décision du conseil d'administration en date du 11 juin 2001.

Le mandat du nouvel administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / M-L. Guardamagna

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82347/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

QUADRANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.001.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2002

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2002.

Conseil d'administration:

Renato Preti, financial consultant, residing in Milan (I), Président.

Enrico Ceccato, manager, residing in Milan (I), Managing Director.

Magnolia Albertazzi, financial consultant, residing in Milan (I), Director.

Michel Chanteur, industrial manager, residing in Colombier (CH).

Paolo Montironi, lawyer, residing in Milan (I), Director.

Gregorio Napoleone, Investment Banker, residing in London (UK), Director.

Francesco Trapani, industrial manager, residing in Rome (I), Director.

Silvio Ursini, industrial manager, residing in Rome (I), Director.

Pierre Thielen, lawyer, residing in Luxembourg, Director (since March 27, 2002).

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82348/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

QUADRANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.001.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

QUADRANTE S.A.

Signature

(82350/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SCANOR DRILLING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 19.540.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 juin 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 236 du 5 octobre 1982.

Les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en SCANOR DRILLING HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 13 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 273 du 11 avril 2000 et au C n° 291 du 18 avril 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SCANOR DRILLING HOLDING, Société Anonyme

Signature

(82351/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SCANOR DRILLING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 19.540.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2002 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2003.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année, Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à L-8540 Ospern, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2003.

Enfin, l'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2003.

Pour extrait conforme

SCANOR DRILLING HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82352/546/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

KANY, S.à r.l., FLEISCHBEARBEITUNG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

Im Jahre zweitausendzwei, den zehnten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Sind erschienen:

1) Herr Horst Kani, Ausbeiner, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Griesdelle 13,

2) Dame Ellen Kani, geborene Müller, Verwaltungsfachkraft, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Griesdell 13.

Welche Kompargenten in ihren vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Herr Horst Kani und Dame Ellen Kani geborene Müller, vorgenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KANY, S.à r.l. FLEISCHBEARBEITUNG mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 69, avenue de la Faiencerie, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 81.585,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den zu Luxemburg residierenden Notar Frank Baden, am 2. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 378 vom 07. August 1996,

abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den zu Luxemburg-Eich residierenden Notar Paul Decker, am 17. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 600 vom 6. August 1999.

Die Gesellschafter erklären eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig den Sitz der Gesellschaft von L-1510 Luxembourg, 69, avenue de la Faiencerie nach L-5532 Remich 9, rue Enz zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5, Absatz 1, der Satzungen wie folgt abgeändert:

«**Art. 5. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital ausgedrückt in Luxemburger Franken, in Euro umzuwandeln: das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,-) ergibt ein Gesellschaftskapital von zwölftausend dreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (12.394,68 Euro).

Vierter Beschluss

Infolge des obigen Beschlusses erklären die Gesellschafter, dass Artikel 6 der Satzungen wie folgt abgeändert wird:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend dreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (12.394,68 €) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (24,79 €).

Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt verteilt:

1. - Herr Horst Kani, Ausbeiner, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Griesdelle 13, vierhundert Anteile	400
2. - Dame Ellen Kani, geboren Müller, Verwaltungsachkraft, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Griesdelle 13, einhundert Anteile	100
Total:	500»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten in einer ihnen kundigen Sprache, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Kani, E. Kani-Müller, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2002, vol. 518, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 11. November 2002.

J. Gloden.

(82312/213/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

KANY, S.à r.l. FLEISCHBEARBEITUNG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 81.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(82313/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

CALMEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.088.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société anonyme CALMEL HOLDINGS, tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 11 avril 2002 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 2001 sont approuvés.

- Le profit de l'exercice au 31 octobre 2001 est reporté aux comptes de l'année 2002.

Approbation du montant de LUF 6.513.349,- en tant que dividende déjà payé pour l'exercice au 31 octobre 2001 et provision de LUF 6.848.070,- à payer pour l'exercice au 31 octobre 2002.

Acceptation de la démission de CARDINAL TRUSTEES LTD aux fonctions de Commissaire aux Comptes et nomination de TEMPLE AUDIT S.C. aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes.

- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82524/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

NOVAPHARM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 84.548.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

(82349/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

UNISPAR HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.296.

Le siège social sis à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix est dénoncé avec effet immédiat.

En conséquence, la société susvisée n'a plus son siège social à cette adresse.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(82429/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

STYLOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.872.

Le siège social sis à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix est dénoncé avec effet immédiat.

En conséquence, la société susvisée n'a plus son siège social à cette adresse.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(82430/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SECOMLUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.552.

Le siège social sis à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix est dénoncé avec effet immédiat.

En conséquence, la société susvisée n'a plus son siège social à cette adresse.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(82431/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

PARCIMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 54.901.

Le siège social sis à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix est dénoncé avec effet immédiat.

En conséquence, la société susvisée n'a plus son siège social à cette adresse.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(82432/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

CERFOUR-EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.117.

—
Le siège social sis à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix est dénoncé avec effet immédiat.
En conséquence, la société susvisée n'a plus son siège social à cette adresse.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(82433/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

CCI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 52.273.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour CCI PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82434/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SIGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 12.969.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour SIGELUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82435/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

KYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.084.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société anonyme KYLE S.A., tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 11 avril 2002 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 2001 sont approuvés.
- Le profit de l'exercice est reporté aux comptes de l'année 2002.
- Acceptation de la démission de CARDINAL TRUSTEES LTD aux fonctions de Commissaire aux Comptes et nomination de TEMPLE AUDIT S.C. aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82525/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

MICHELINI DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 67.605.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour MICHELINI DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82436/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

MARBRERIE MICHELINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 11.049.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour MARBRERIE MICHELINI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82437/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 60.913.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour FIL DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82438/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

MAZOWE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.782.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société anonyme MAZOWE S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 11 avril 2002 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 2001 sont approuvés.
- Le perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2002 et l'assemblée générale décide de poursuivre la continuité de la société.
- Acceptation de la démission de CARDINAL TRUSTEES LTD aux fonctions de Commissaire aux Comptes et nomination de TEMPLE AUDIT S.C. aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82526/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

IPP DIPP DAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 25, rue Jean Wolter.
R. C. Luxembourg B 76.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour IPP DIPP DAPP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82439/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

LOGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 128, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 15.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour LOGILUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82440/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

NEW CITY SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 76.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour NEW CITY SNACK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82441/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.
H. R. Luxemburg B 84.514.

Im Jahre zweitausendundzwei, am siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joseph Elvinger mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., mit Sitz in L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon, gegründet gemäss Urkunde vom 5. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 399 vom 12. März 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter N° 84.514, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt drei Millionen dreihunderttausend Euro (EUR 3.300.000,-), aufgeteilt in sechshundertundsechzigtausend (660.000) Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (EUR 5,-).

Die Versammlung wird um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Klaus Dankert, Rechtsanwalt, geschäftsansässig D-44139 Dortmund, Ruhrallee 92, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Assessor Dr. Bert Risthaus, geschäftsansässig D-44139 Dortmund, Ruhrallee 92.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Pierre Barnich, Directeur adjoint, geschäftsansässig 1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmässig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen.

I. Die gegenwärtige Generalversammlung hat über folgende Tagesordnung zu befinden:

Tagesordnung:

1. Kapitalerhöhung,
2. Satzungsänderung,
3. Verschiedenes.

II. Die vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von dem Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung vertreten; die vertretenen Aktionäre bekenen sich als ordnungsgemäss einberufen und erklären vorweg Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

Punkt 1 der Tagesordnung (Kapitalerhöhung)

In seiner Sitzung vom 9. September 2002 hat der Verwaltungsrat der Generalversammlung empfohlen, das Gesellschaftskapital auf drei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 3.900.000,-) zu erhöhen durch Ausgabe von hundertzwanzigtausend (120.000) neuer Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (EUR 5,-). Vorbehaltlich der Entscheidung dieser ausserordentlichen Generalversammlung haben die Aktionäre sich gegenüber der Gesellschaft verpflichtet, jeweils 60.000 (sechzigtausend) neue Aktien zu übernehmen.

Nach kurzer Aussprache fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Das Grundkapital der Gesellschaft wird von drei Millionen dreihunderttausend Euro (EUR 3.300.000,-) um sechshunderttausend Euro (EUR 600.000,-) auf drei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 3.900.000,-) erhöht durch Ausgabe von hundertzwanzigtausend (120.000) neuer Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (EUR 5,-).

Die neuen Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

- sechzigtausend (60.000) Aktien wurden von der CONTINENTALE KRANKENVERSICHERUNG A.G., mit Gesellschaftssitz in D-44139 Dortmund, Ruhrallee 92-94, zum Preis von dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) gezeichnet;
- sechzigtausend (60.000) Aktien wurden von INTER KRANKENVERSICHERUNG A.G., mit Gesellschaftssitz in D-68165 Mannheim, Erzbergerstrasse 9-15, zum Preis von dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) gezeichnet;

Alle diese Aktien wurden bar eingezahlt, so dass die Gesamtsumme von sechshunderttausend Euro (EUR 600.000,-) am 7. Oktober 2002 zur freien Verfügung der Gesellschaft stand, wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die schriftlichen Unterlagen der Aktienzeichnungen wurden dem unterzeichnenden Notar vorgelegt, welcher dies ausdrücklich bescheinigt.

Punkt 2 der Tagesordnung (Satzungsänderung)

Gemäss der Kapitalerhöhung ist Artikel 3 Nr. 1 der Satzung abgeändert und lautet in Zukunft wie folgt:

«1. Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt drei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 3.900.000,-). Es ist eingeteilt in siebenhundertundachtzigtausend (780.000) Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (EUR 5,-).»

Punkt 3 der Tagesordnung (Verschiedenes)

Da es zu Tagesordnungspunkt 3 keine Wortmeldungen gibt, wird die Sitzung im allseitigen Einvernehmen um 16.00 Uhr geschlossen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf achttausend Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Dankert, B. Risthaus, P. Barnich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 136S, fol. 80, case 1. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Oktober 2002.

J. Elvinger.

(82608/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 84.514.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(82609/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

SORIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, op Paaseleck.
R. C. Luxembourg B 34.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour SORIM S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82442/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SORBATIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, op Paaseleck.
R. C. Luxembourg B 64.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour SORBATIM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82443/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SHANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 41.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour SHANA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82444/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

BOX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.760.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à rameldange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

(82624/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

LUGH INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3373 Luxembourg, 8, Domaine Schmiseleck.
R. C. Luxembourg B 73.967.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour LUGH INVESTMENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82445/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 29.476.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82446/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

KHARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.044.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour KHARGA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82447/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 12.853.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Marc Graas, industriel, demeurant à Leudelange, Administrateur-Délégué;
- Maître Arsène Kronshagen, avocat liste I, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- Monsieur Laurent Graas, employé privé, demeurant à Leudelange;
- Madame Marie-Antoinette Etgen, employé privé, demeurant à Leudelange.

Est nommée commissaires aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Madame Véronique Kieffer, employée privée, demeurant à Wolvelange.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

(82625/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2002.

HACOFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(82451/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2002.

HACOFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(82452/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SPECTRUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.279.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SPECTRUM S.A.

Signatures

Administrateurs

(82448/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

ETS. GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 49.903.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Marc Graas, industriel, demeurant à Bascharage, Administrateur-Délégué
- Madame Marie-Antoinette Etgen, employée privée, demeurant à Leudelange;
- Monsieur Laurent Graas, employé privé, demeurant à Leudelange.

Est nommée commissaires aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Madame Véronique Kieffer, employée privée, demeurant à Wolvelange.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

(82626/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES «SIRTEC» S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.549.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES «SIRTEC» S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(82453/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES «SIRTEC» S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.549.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES «SIRTEC» S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(82454/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.586.

—
Les statuts coordonnés du 23 avril 2002, enregistrés à Luxembourg le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A.

J.M. Helgesson / P.M. De Ligt

Administrateur / Administrateur

(82455/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

SHORELINE LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.573.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 79, case 7, que la société SHORELINE LUXEMBOURG S.C.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour extrait conforme

J. Elvinger

Notaire

(82605/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

CIN.STEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.234.

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CIN.STEF S.A., R.C. B n° 82.234, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1132 du 8 décembre 2001.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille deux cents actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, représentant la totalité du capital social de trente-deux mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires et mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 392.000,- en vue de le porter de EUR 32.000,- à EUR 424.000,- par la création de 39.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire.

2. Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 4.000.000,-.

3. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

4. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 424.000,- (quatre cent vingt-quatre mille euros) représenté par 42.400 (quarante-deux mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) qui sera représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 octobre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

5. Démission de Monsieur Thierry Fleming de ses fonctions d'administrateur et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

6. Nomination de Madame Maria Laura Guardamagna, avocat, avec adresse professionnelle au 18, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 392.000,- (trois cent quatre-vingt-douze mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 424.000,- (quatre cent vingt-quatre mille euros) par la création de 39.200 (trente-neuf mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24,

ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2002.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 392.000,- (trois cent quatre-vingt-douze mille euros) euros est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Il est fixé un nouveau capital autorisé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros).

Troisième résolution

Il est fixé une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 424.000,- (quatre cent vingt-quatre mille euros) représenté par 42.400 (quarante-deux mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) qui sera représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 octobre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Cinquième résolution

La démission de Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Madame Maria Laura Guardamagna, avocat, avec adresse professionnelle au 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2001.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Evrad, R. M. Tonelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 136S, fol. 91, case 12. – Reçu 3.920 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(82482/230/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

CIN.STEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 82.234.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1360 du 28 octobre 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(82483/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

I.D.G, S.à r.l., INTERNATIONAL DIAMONDS & GEMS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 51.625.

L'an deux mille deux, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL DIAMONDS & GEMS, S.à r.l., en abrégé I.D.G., S.à r.l., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R. C. Luxembourg section B numéro 51.625, constituée suivant acte reçu le 3 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1995, page 23261.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jos Junker, conseiller Fiscal, demeurant à Bettembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Evrad, licencié en lettres modernes, demeurant à Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cinq cents (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation de la cession de 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL DIAMONDS & GEMS, S.à r.l., en abrégé I.D.G., S.à r.l., cédées par Monsieur Francis Leclère à Monsieur Renaud Jacquemin-Verguet en date du 17 septembre 2002 pour le prix de EUR 6.197,34.

2. Augmentation du capital social de la société établi à EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents), suite à la conversion légale intervenue au 1^{er} janvier 2002, à concurrence d'un montant de EUR 105,33 (cent cinq euros et trente-trois cents), par un versement en numéraire, sans émission de nouvelles parts sociales.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

4. Transfert du siège social de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, à Luxembourg, 4, avenue du X Septembre.

5. Nominations de Monsieur Francis-Jean Leclère aux fonctions de gérant technique et de Monsieur Renaud Jacquemin-Verguet aux fonctions de gérant administratif, pour une durée indéterminée.

6. Modification de l'article 12 alinéa 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera engagée par la signature du gérant technique. Pour toutes opérations dépassant le montant de EUR 30.000,-, la signature conjointe de deux gérants sera exigée. Pour les opérations de banque, chaque gérant pourra engager la société par sa seule signature à concurrence d'un montant de EUR 30.000,-.»

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de constater la cession de 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL DIAMONDS & GEMS, S.à r.l., en abrégé I.D.G., S.à r.l., cédées par Monsieur Francis Leclère à Monsieur Renaud Jacquemin-Verguet en date du 17 septembre 2002 pour le prix de EUR 6.197,34.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la société établi à EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents), suite à la conversion légale intervenue au 1^{er} janvier 2002, à concurrence d'un montant de EUR 105,33 (cent cinq euros et trente-trois cents), par un versement en numéraire, sans émission de nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les associés actuels, en proportion de leur participation dans la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les associés actuels, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, par paiement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 105,33 (cent cinq euros et trente-trois cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Cinquième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à Luxembourg, 4, avenue du X Septembre.

Sixième résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Francis-Jean Leclère aux fonctions de gérant technique et Monsieur Renaud Jacquemin-Verguet aux fonctions de gérant administratif, pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'article 12 alinéa 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société sera engagée par la signature du gérant technique. Pour toutes opérations dépassant le montant de EUR 30.000,-, la signature conjointe de deux gérants sera exigée. Pour les opérations de banque, chaque gérant pourra engager la société par sa seule signature à concurrence d'un montant de EUR 30.000,-.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Junker, C. Evrard, A. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(82603/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

I.D.G., S.à r.l., INTERNATIONAL DIAMONDS & GEMS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 51.625.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(82604/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.294.

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., R.C. Numéro B 88.294, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1389 du 25 septembre 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1519 du 22 octobre 2002.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent soixante et onze mille trois cent soixante cinq (271.365) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent trente-neuf mille deux cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 339.206,25) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 5.197,50) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente-neuf mille deux cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 339.206,25) représenté par deux cent soixante et onze mille trois cent soixante cinq (271.365) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à trois cent quarante-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 344.403,75), avec émission correspondante de quatre mille cent cinquante-huit (4.158) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) assorties d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 436.590,-).

2. Souscription et libération par un apport en espèces.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 5.197,50) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente-neuf mille deux cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 339.206,25) représenté par deux cent soixante et onze mille trois cent soixante cinq (271.365) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à trois cent quarante-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 344.403,75), avec émission correspondante de quatre mille cent cinquante-huit (4.158) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) assorties d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 436.590,-).

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les quatre mille cent cinquante-huit (4.158) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) ainsi que la prime d'émission totale de quatre cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 436.590,-) ont été intégralement souscrites par la société ASTRON T.B. Société Anonyme, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et libérées par un apport en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, d'un montant total de quatre cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 441.787,50).

Le souscripteur unique, la société ASTRON T.B. Société Anonyme, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 22 octobre 2002,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire sousigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois cent quarante-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 344.403,75) divisé en deux cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-trois (275.523) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 136S, fol. 92, case 2. – Reçu 4.417,88 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(82480/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.294.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1357 du 28 octobre 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(82481/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

LaSalle EURO GROWTH II SCA, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.511.

In the year two thousand two, on the twenty-second day of October.

Before Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., having its registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, acting as general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of LaSalle EURO GROWTH II SCA., having its registered office in 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

general partner here represented by Me Yoanna Stefanova-Staechele, lawyer, residing at Luxembourg

pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the managers dated October 15, 2002.

The proxyholder appointed Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed dated of 9 November 2001 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 of March 13, 2002 and its Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed enacted on August 5, 2002.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at fifteen million nine hundred fifty four thousand five hundred and ninety Euro (EUR 15,954,590) divided into:

- six million four hundred fifty six (6,400,056) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,

- one million five hundred sixty one thousand seven hundred forty one (1,561,741) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,

- one (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,

- fifteen thousand four hundred ninety seven (15.497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder

each of a par value of two Euro (2 EUR) per share, all of which are fully paid up.

3.- Pursuant to Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000) divided into one hundred twenty five million (125,000,000) Class A Shares, one hundred twenty four million nine hundred eighty four thousand five hundred (124,984,500) Class B Shares, three (3) Class C Preference Shares and fifteen thousand four hundred ninety seven (15.497) Class D Unlimited Shareholder Shares with a par value of two Euro (2 EUR) per Share.

The Manager is authorized, during a period ending on March 13, 2007, to increase in one or several times the corporate capital within the limits of the authorized capital.

4.- Through its resolution dated October 15, 2002, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders as well as the special report prepared pursuant to article 32-3(5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended as submitted to the shareholders of the Company. The share capital of the Company was increased as of

27 September 2002 by an amount of Four million six hundred twenty five thousand eight hundred and sixty four Euro (EUR 4,625,864) in order to raise it from its current amount to Twenty million five hundred eighty thousand four hundred fifty four Euro (EUR 20,580,454) by the creation and issue of One million eight hundred fifty nine thousand two hundred forty four (1,859,244) new Class A Ordinary Shares and Four hundred fifty three thousand six hundred eighty eight (453,688) new Class B Ordinary Shares, all with a par value of two Euro (EUR 2) each.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company has been subscribed as follows as of 27 September 2002:

Type	Number	Holder	Price
Class A Ordinary Shares	140,851	LaSalle INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	2.20 €
Class A Ordinary Shares	28,170	LaSalle INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	2.20 €
Class A Ordinary Shares	338,045	ELECTRICITY BOARD SUPPLY PENSION FUND (ESB)	2.20 €
Class A Ordinary Shares	563,408	ARBEJDSMARKETEDS TILLÆGSPENSION (ATP)	2.20 €
Class A Ordinary Shares	169,022	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V.	2.20 €
Class A Ordinary Shares	169,022	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	2.20 €
Class A Ordinary Shares	112,681	BEGG (NOMINEES) LTD	2.20 €
Class A Ordinary Shares	338,045	TAMWEEVIEW S.A.	2.20 €
Class B Ordinary Shares	112,681	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AG	2.20 €
Class B Ordinary Shares	56,340	GOTHAER RÜCKVERSICHERUNG AG	2.20 €
Class B Ordinary Shares	112,681	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AG	2.20 €
Class B Ordinary Shares	56,340	BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG AG	2.20 €
Class B Ordinary Shares	115,646	NUERNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG	2.20 €
Total B	453,688		
Total A+B.	2,312,932		

These subscribers declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash so that from now on the company has at its free and entire disposal the before said amount as was certified to the undersigned notary.

6.- The Board of Managers decides to allocate ten per cent of the nominal value of the newly issued Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares to the legal reserve account. The amount of Four hundred and sixty two thousand five hundred eighty six Euro and four cents (EUR 462,586.4) shall henceforth be allocated to the legal reserve.

7.- As a small amount of capital contributed could not be allocated into whole shares, The Board of Managers has decided to allocate the remainder to a share premium account, i.e. fifteen Euro and sixty cents (EUR 15.60).

8.- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«Art. 5. Capital. Two first paragraphs.

The issued share capital of the Company is set at twenty million five hundred eighty thousand four hundred fifty four Euro (EUR 20,580,454), divided into eight million two hundred fifty nine thousand three hundred (8,259,300) Class A Ordinary Shares, two million fifteen thousand four hundred twenty nine (2,015,429) Class B Ordinary Share, one (1) Class C Preference Share and fifteen thousand four hundred ninety seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares with a par value of two Euro (2.- EUR).

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of two million fifty eight thousand sixty six Euro and sixty cents (EUR 2,058,066.6) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shareholder.

Whereof two million fifty eight thousand forty five Euro and forty cents (2,058,045.4) have been allocated to the legal reserve which consequently amounts to ten per cent of the subscribed share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at fifty-four thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-deux octobre,
par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., ayant son siège à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, agissant en qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II SCA., ayant son siège à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (la «Société»);

commandité ici représenté par Me Yoanna Stefanova-Staechele, avocat, demeurant à Luxembourg

en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans une assemblée des gérants de la Société actée le 15 octobre 2002.

Le mandataire a désigné Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte. Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes

1.- La Société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II SCA. a été constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 13 mars 2002, est inscrite au registre de commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 84511 et ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte du 5 août 2002, en voie de publication.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à 15.954.590 € (quinze millions neuf cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre vingt-dix Euros) divisé en

- 6.400.056 (six millions quatre cent mille cinquante-six) actions ordinaires allouées aux actionnaires de classe A

- 1.561.741 (un million cinq cent soixante et un mille sept cent quarante et une) actions ordinaires de classe B allouées aux actionnaires de classe B

- 1 (une) action préférentielle de classe C allouée à l'actionnaire de classe C

- 15.497 (quinze mille quatre cent quatre vingt-dix-sept) actions commanditées de classe D allouées à l'actionnaire commandité

chacune ayant une valeur nominale de 2 € (deux Euros) par action, entièrement libérées.

En plus du capital émis, des primes d'émission pour un montant total quatre cent mille trois cent soixante-douze mille Euro et soixante cents (405.372,60 EUR) ont été payées sur les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions Privilégiées de Classe C et les Actions de Commandité de Classe D.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cinq cents millions d'Euros (500.000.000,- EUR) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) Actions de Classe A, cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (124.984.500) Actions de Classe B, trois (3) Actions Privilégiées de Classe C et quinze mille quatre cent et quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D avec une valeur nominale de deux Euro (2,- EUR) par Action.

Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période se terminant le 13 mars 2007, d'augmenter en une ou plusieurs fois par tranches le capital social, à l'intérieur des limites du capital autorisé.

4.- Par ses résolutions du 15 octobre 2002, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation du capital social et la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, ainsi que le rapport spécial préparé conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, tel que soumis aux actionnaires de la Société. Le capital social a été augmenté d'un montant de quatre millions six cent vingt-cinq mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 4.625.864) pour le porter de son montant actuel à vingt millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent cinquante quatre euros (EUR 20.580.454) par la création et l'émission de un million huit cent cinquante-neuf mille deux cent quarante-quatre (1.859.244) nouvelles Actions ordinaires de Classe A et quatre cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit (453.688) nouvelles Actions ordinaires de Classe B, d'un nominal de deux Euro (EUR 2) chacune.

5.- Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles effectuée le 27 septembre 2002 les souscripteurs comme suit:

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>	<i>Souscripteur</i>	<i>Prix</i>
Actions Ordinaires de Classe A	140.851	LaSalle INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe A	28.170	LaSalle INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe A	338.045	ELECTRICITY BOARD SUPPLY PENSION FUND (ESB)	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe A	563.408	ARBEJDSMARKETEDS TILLAEGSPENSION (ATP)	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe A	169.022	AVERO PENSIENVERZEKERINGEN N.V.	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe A	169.022	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe A	112.681	BEGG (NOMINEES) LTD	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe A	338.045	TAMWHEELVIEW S.A.	2,20 €
Total A	1.859.244		
Actions Ordinaires de Classe B	112.681	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AG	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe B	56.340	GOTHAER RÜCKVERSICHERUNG AG	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe B	112.681	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AG	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe B	56.340	BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG AG	2,20 €
Actions Ordinaires de Classe B	115.646	NUERNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG	2,20 €
Total B.	453.688		
Total A+B	2.312.932		

Ces souscripteurs, dûment représentés aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme susvantee ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- Le Commandité a en outre décidé d'affecter dix pour cent de la valeur nominale des nouvelles actions ordinaires A et B au compte de réserve légale. Le montant de quatre cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-six euros et quarante cents (EUR 462.586,4) est donc alloué au poste réserve légale du bilan.

7.- Comme un petit montant de l'augmentation du capital ne pouvait pas être alloué à des actions entières, le Conseil d'Administration a décidé d'en affecter le solde au poste prime d'émission à concurrence de quinze euros et soixante cents (EUR 15,60)

8.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital.

Le capital social émis de la Société est fixé à vingt millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent cinquante quatre Euro (EUR 20.580.454), divisé en huit millions deux cents cinquante neuf mille trois cent (8.259.300) Actions Ordinaires de Classe A, deux millions quinze mille quatre cent vingt-neuf (2.015.429) Actions Ordinaires de Classe B, une (1) Action Privilégiée de Classe C, quinze mille quatre cent quatre-vingt dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D allouées à l'Actionnaire Commandité ayant une valeur nominale de deux Euro (2,- EUR) chacune sans valeur nominale, entièrement libérées.

En plus du capital émis, des primes d'émission relatives aux Actions Ordinaires de Classe A, aux Actions Ordinaires de Classe B, Actions Préférentielles de Classe C et aux Actions de Commandité de Classe D pour un montant total de deux millions cinquante huit mille soixante-six Euro et soixante centimes (EUR 2.058.066,6) ont été payées, dont deux millions cinquante huit mille quarante cinq Euro et quarante centimes (EUR 2.058.045,4) ont été alloués à la réserve légale laquelle s'élève, par conséquent, à dix pour cent du capital social souscrit.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ cinquante-quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Stefanova-Staechele, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 86, case 11. – Reçu 46.258,64 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

J. Elvinger.

(82600/211/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 47.771.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 47.771, constituée suivant acte reçu le 25 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 3 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le par notaire soussigné en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 102 du 18 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Kenneth A. Hay, réviseur d'entreprises, demeurant à Hostert,

qui désigne comme secrétaire Madame Karen J. Wauters, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg-Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Gischer, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé en date du 15 octobre 2002.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.000 (mille) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1.050,- (mille cinquante euros) chacune actuellement émises, huit cent trente-neuf (839) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification of Article 7 paragraph 9, of the Company's statutes which henceforth will read as follows:

«Art. 7. Paragraphe 9. Nul ne peut être actionnaire de la société:

- s'il n'est lié également à la Société ou à une société affiliée à la Société par un contrat d'emploi au sens de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail; ou

- s'il n'est une autre société luxembourgeoise membre GROUPE ERNST & YOUNG GLOBAL; ou
- s'il n'est pas membre du Conseil d'Administration de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le neuvième paragraphe de l'article sept des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Nul ne peut être actionnaire de la société:

- s'il n'est lié également à la Société ou à une société affiliée à la Société par un contrat d'emploi au sens de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail; ou

- s'il n'est une autre société luxembourgeoise membre GROUPE ERNST & YOUNG GLOBAL; ou

- s'il n'est pas membre du Conseil d'Administration de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. A. Hay, K. J. Wauters, J.-M. Gischer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 136S, fol. 86, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

J. Elvinger.

(82601/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 47.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(82602/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

VLAMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.422.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

VLAMO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(82456/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

ADELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.440.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 22.689.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

(82622/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.210.

In the year two thousand two, on the ninth of October.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2002, itself represented by:

- Mrs Marjolijne Droogleever-Fortuyn, private employee, residing in Contern, acting in her capacity as proxyholder A,
- Mr Patrick van Denzen, private employee, residing in Howald, acting in his capacity as proxyholder A.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on April 8, 2002, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* number 1.087 of July 16, 2002;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) into twelve thousand two hundred and sixty-five United States dollars (12,265.- USD) at the rate of exchange of 1.- EUR for 0.9812 USD prevailing on October, 8, 2002.

The proof of the rate of exchange existing between the United States Dollar and the Euro on October 8, 2002 has been given to the undersigned notary.

The sole shareholder decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD).

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred thirty-five United States dollars (235.- USD) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to twelve thousand five hundred United States dollars (12,500.- USD) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the sole shareholder so that the amount of two hundred thirty-five United States dollars (235.- USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides the reintroduction of a nominal value of twenty-five United States dollars (25.- USD) per share.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred United States dollars (12,500.- USD) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five United States dollars (25.- USD) each, all fully paid-up and subscribed.»

Costs

For the purpose of registration, the amount of two hundred thirty-five United States dollars (235.- USD) is valued at 240.38 EUR.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 octobre 2002,

elle-même représentée par:

- Madame Marjolijne Droogleever-Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern, agissant en sa qualité de Fondé de Pouvoirs A,

- Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant à Howald, agissant en sa qualité de Fondé de Pouvoirs A.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.087 du 16 juillet 2002.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'unique associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'unique associé décide de changer la monnaie d'expression du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze mille deux cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (12.265,- USD) au cours de change de 1,- EUR pour 0,9812 USD en vigueur le 8 octobre 2002.

La preuve du cours existant entre le Dollar des Etats-Unis et l'Euro au 8 octobre 2002 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'unique associé décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Euros (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD).

Troisième résolution

L'unique associé décide d'augmenter le capital social de deux cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (235,- USD) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (12.500,- USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par le seul associé actuel, de sorte que le montant de deux cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (235,- USD) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'unique associé décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD) par parts sociales.

Cinquième résolution

L'unique associé décide de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (12.500,- USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (235,- USD) est évalué à 240,38 EUR.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, P. van Denzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 80, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 novembre 2002.

G. Lecuit.

(82614/220/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 novembre 2002.

G. Lecuit.

(82615/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

COMER GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.661.

In the year two thousand and two, on the seventeenth of October.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of COMER GROUP S.A., a société anonyme, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1417 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 52661, incorporated by deed dated on 20 October 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 660 of 28 December 1995; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on 3 August 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgique.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 588,000 (five hundred eighty-eight thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Acceptation of the resignation of Mr Fabio Storchi and Mr Aimone Storchi as directors of the company
- 2.- Creation of two classes of directors
- 3.- Amendment of article 11 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action
- 4.- Appointment of a new director
- 5.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Fabio Storchi and Aimone Storchi as directors of the company.

Second resolution

The meeting decides to create two classes of directors respectively Class A and Class B.

Further to this decision, the existing directors are allocated as follows:

Mr Fabrizio Storchi, director of companies, residing Reggiolo (Italy), R. Margherita, 22 as Class A director,

Mr Gerard Becquer, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, 398, route d'Esch as Class B director.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 11 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 11.** The Company shall be bound by the joint signature of two directors, including in any case a class «A» signature, or by the individual signature of the delegate of the board.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mr Angelo De Bernardi, consultant, residing L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, as class B director for a period ending at the date of the Annual General Meeting of the Shareholders which will approve the annual accounts for the year 2002.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMER GROUP S.A., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 52661, constituée suivant acte reçu le 20 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 660 du 28 décembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 3 août 2001, non encore publiés au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 588.000 (cinq cent quatre-vingt-huit mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Fabio Storchi et de Monsieur Aimone Storchi de leurs mandats d'administrateurs de la société
2. Création de deux classes d'administrateurs
3. Modification afférente de l'article 11 des statuts
4. Nomination d'un nouvel administrateur
5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Fabio Storchi et Aimone Storchi de leurs mandats d'administrateurs

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux classes d'administrateurs respectivement classe A et classe B.

Suite à cette décision, les administrateurs existants sont répartis comme suit:

- Monsieur Fabrizio Storchi, directeur de sociétés, demeurant à Reggiolo (Italie), R. Margherita, 22 en tant qu'administrateur de classe A.
- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 398, route d'Esch en tant qu'administrateur de class B.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont en tout cas une signature de classe «A», soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination de Monsieur Angelo De Bernardi, consultant, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en tant qu'administrateur de classe B pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 136S, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

J. Elvinger.

(82607/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.398.

L'an deux mille deux, le sept octobre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1160 du 13 décembre 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 409 du 14 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Manega, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de cent euros (100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cent euros (31.100,- EUR) à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) par l'émission de une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de une (1) action nouvelle en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 1.999.900,- par l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cent euros (100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cent euros (31.100,- EUR) à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) par l'émission de une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: NATUURLIJKE VRUCHTESAPPEN N.V., avec siège social à 13, Castorweg, Curaçao, Antilles Néerlandaises, ici représentée par Madame Petra Dunselman, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 octobre 2002.

laquelle société déclare souscrire une (1) action nouvelle et la libérer en espèces ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (1.999.900,- EUR), de sorte que le montant total de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) représenté par trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Suit la traduction anglaise:

Art. 5. 1st paragraph. The corporate capital is set at thirty-one thousand two hundred euro (31,200.- EUR) represented by three hundred and twelve (312) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, E. Manega, E. Lethuillier, P. Dunselman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 74, case 6. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 2002.

G. Lecuit.

(82618/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 2002.

G. Lecuit.

(82619/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.157.

In the year two thousand two, on the ninth of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

BOTTLING GROUP LLC, having its registered office at One Pepsi Way, Somers, New York 10589, USA, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 8, 2002, itself represented by:

- Mrs Marjolijne Droogleever-Fortuyn, private employee, residing in Contern, acting in her capacity as proxyholder A,
- Mr Patrick van Denzen, private employee, residing in Howald, acting in his capacity as proxyholder A.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on December 3, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 568 of April 11, 2002;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) into twelve thousand two hundred and sixty-five United States dollars (12,265.- USD) at the rate of exchange of 1.- EUR for 0.9812 USD prevailing on October, 8, 2002.

The proof of the rate of exchange existing between the United States Dollar and the Euro on October 8, 2002 has been given to the undersigned notary.

The sole shareholder decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD).

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred thirty-five United States dollars (235.- USD) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to twelve thousand five hundred United States dollars (12,500.- USD) represented by one hundred and twenty-five (125) shares without designation of a nominal value.

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the sole shareholder so that the amount of two hundred thirty-five United States dollars (235.- USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides the reintroduction of a nominal value of one hundred United States dollars (100.- USD) per share.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred United States dollars (12,500.- USD) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each, all fully paid-up and subscribed.»

Costs

For the purpose of registration, the amount of two hundred thirty-five United States dollars (235.- USD) is valued at 240.38 EUR.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

BOTTLING GROUP LLC, ayant son siège social à One Pepsi Way, Somers, New York 10589, USA, ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 octobre 2002.

elle-même représentée par:

- Madame Marjolijne Droogleever-Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern, agissant en sa qualité de Fondé de Pouvoirs A,

- Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant à Howald, agissant en sa qualité de Fondé de Pouvoirs A.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 568 du 11 avril 2002.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'unique associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'unique associé décide de changer la monnaie d'expression du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à douze mille deux cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (12.265.- USD) au cours de change de 1,- EUR pour 0,9812 USD en vigueur le 8 octobre 2002.

La preuve du cours existant entre le Dollar des Etats-Unis et l'Euro au 8 octobre 2002 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'unique associé décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Euros (EUR) en Dollars des Etats-Unis (USD).

Troisième résolution

L'unique associé décide d'augmenter le capital social de deux cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (235.- USD) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (12.500.- USD) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par le seul associé actuel, de sorte que le montant de deux cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (235.- USD) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'unique associé décide de réintroduire une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100.- USD) par parts sociales.

Cinquième résolution

L'unique associé décide de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (12.500., USD) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (235,- USD) est évalué à 240,38 EUR.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, P. van Denzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 80, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 novembre 2002.

G. Lecuit.

(82616/220/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 novembre 2002.

G. Lecuit.

(82617/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

ELECTRO-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R. C. Luxembourg B 11.820.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Fernand Everad, commerçant, demeurant à L7390 Blaschette, 24, rue de Wormeldange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) La société à responsabilité limitée ELECTRO-CENTER, S. à r.l., avec siège social à L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Pétange, en date du 14 février 1974, publié au Mémorial C numéro 80 du 10 avril 1974 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 19 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 461 du 6 septembre 1995.

b) Le capital social s'élève à deux millions quatre cent mille (2.400.000,-) francs, soit actuellement cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-cinq cents (59.494,45 €), divisé en deux cent quarante (240) parts sociales de dix mille (10.000,-) francs, soit actuellement deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (247,89 €) chacune entièrement souscrites par le comparant.

Sur ce:

Le comparant a déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes

Première résolution

Il décide de confirmer la conversion du capital en Euros, avec augmentation à concurrence de soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros cinquante-cinq cents (64.585,55 €), pour le porter à cent vingt-quatre mille quatre-vingts (124.080,-) Euros, représenté par deux cent quarante (240) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept Euros (517,-) chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société au profit du comparant qui renonce définitivement et irrévocablement à cette créance.

La justification de l'existence, du montant de ladite créance et de la renonciation a été apportée au notaire par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant, ainsi que par une déclaration de renonciation par le comparant.

Deuxième résolution

Le comparant accepte la démission de Monsieur Francis Grandgenet, maître-électricien, demeurant à Soleuvre, de son poste de gérant technique et lui donne pleine et entière décharge.

Monsieur Thierry Everad, maître-électricien, demeurant à Lorentzweiler est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Le comparant a déclaré céder quarante et une (41) de ses parts sociales à Madame Solange Everad, employée privée, demeurant à Bissen, ici présente et ce acceptant et déclarant acquérir à titre de emploi de fonds propres, pour et moyennant le prix de vingt et un mille cent quatre-vingt-dix-sept (21.197,-) Euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le comparant a déclaré céder quarante et une (41) de ses parts sociales à Madame Chantal Everad, employée privée, demeurant à Lorentzweiler, ici présente et ce acceptant et déclarant acquérir à titre de emploi de fonds propres, pour et moyennant le prix de vingt et un mille cent quatre-vingt-dix-sept (21.197,-) Euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le comparant a déclaré céder quarante et une (41) de ses parts sociales à Monsieur Thierry Everad, électricien, demeurant à Lorentzweiler, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de vingt et un mille cent quatre-vingt-dix-sept (21.197,-) Euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées dès ce jour et ils en auront la jouissance et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Monsieur Fernand Everad, agissant en tant qu'associé et en tant que gérant commercial, ainsi que Monsieur Thierry Everad, préqualifié, agissant en tant que gérant technique, consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Quatrième résolution

En conséquence de tout ce qui précède

1. L'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille quatre-vingts (124.080,-) Euros, représenté par deux cent quarante (240) parts sociales de cinq cent dix-sept (517,-) Euros chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fernand Everad, commerçant, demeurant à L-7390 Blaschette, 24, rue de Wormeldange,	117
2.- Madame Solange Everad, employée privée, demeurant à L-7784 Bissen, 22, rue des Moulins,	41
3.- Madame Chantal Everad, employée privée, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 3, rue de Blaschette,	41
4.- Monsieur Thierry Everad, électricien, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette,	41

Total: deux cent quarante parts sociales 240»

2. Toutes les mentions relatives au fait que la société était unipersonnelle sont supprimées, savoir

- L'article 1^{er} des statuts se terminera désormais après les mots «et leurs lois modificatives».

- L'article 11 est supprimé et les articles suivants sont renumérotés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un droit de préemption comme suit, qui sera inséré au début de l'article 7 des statuts:

«Chaque associé bénéficie d'un droit de préemption au prorata de sa participation dans la société. La valeur des parts sociales est fixée sur base des documents comptables.»

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Fernand Everad de son poste de gérant commercial et lui donnent pleine et entière décharge.

Les associés nomment, pour une durée illimitée:

- Gérant commercial: Madame Solange Everad, préqualifiée,

- Gérant administratif: Madame Chantal Everad, préqualifiée,

Dans le domaine technique, la société sera valablement engagée par la signature du gérant technique seul pour toutes opérations inférieures à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, tandis que pour toutes autres opérations la signature conjointe d'un autre gérant sera nécessaire.

Dans les autres domaines, la société sera valablement engagée par la signature d'un gérant seul pour toutes opérations inférieures à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, tandis que pour toutes autres opérations la signature conjointe de deux gérants sera nécessaire.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cent vingt-cinq (2.325,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Everad, T. Everad, S. Everad, C. Everad, U. Tholl
Enregistré à Mersch, le 2 octobre 2002, vol. 422, fol. 63, case 5. – Reçu 645,86 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2002.

U. Tholl.

(82633/232/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

ELECTRO-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R. C. Luxembourg B 11.820.

Statuts coordonnés suivant acte du 25 septembre 2002, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

(82634/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.

SODALUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mertert.

H. R. Luxemburg B 16.768.

Der Jahresabschluss per 30. Juni 2002 eingetragen in Luxemburg am 12. November 2002, Band 576, Blatt 54, Abteilung 1, wurde an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 13 November 2002 hinterlegt.

ERGEBNISVERWENDUNG

Bilanzgewinn abzüglich	204.040,81 EUR
gesetzliche Rücklage	3,99 EUR
Rücklage Vermögensteuer 02	5.875,00 EUR
Ausschüttung Dividende	150.000,00 EUR
Vortrag auf neue Rechnung	48.161,82 EUR

Verwaltungsrat:

- Herr Dr. Ulrich Kowalski, wohnhaft in Heilbronn (D);
- Herr Camille Diederich, wohnhaft in Luxemburg;
- Herr Heiner Brixner, wohnhaft in Mannheim (D);

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2007 stattfinden wird.

Prüfungskommissar:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Das Mandat des Prüfungskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2003 stattfinden wird.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée

Unterschrift

(82535/592/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2002.